



LIVRET [2026-2027] ÉTUDIANT

L1 Humanités – option « accès santé »



UFR Lettres et langages
Pôle Humanités

Sommaire

L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Présentation

- Contacts
 - Le calendrier universitaire 2025 – 2026
 - Plan du Campus Tertre
-

Licence Humanités Option « Accès santé »

- Présentation
 - Contenu de la formation
 - Conditions d'accès en L2
 - Inscription
 - Dispositif d'orientation intégré tout au long de la licence
 - Tutorat
 - Règlement des examens
 - Règles communes du contrôle des connaissances
 - Règles de validation de l'année et d'accès aux études de santé
-

Ressources

- Messagerie
 - Gestion des emplois du temps
 - MADOC
 - Les bibliothèques universitaires
-

La vie de campus

Aides sociales

Pratiquer une activité sportive

Pratiquer une activité culturelle et artistique

Prendre soin de sa santé

L'association étudiante LÉLAN

Sigles

L'UFR Lettres et Langages

Présentation

L'UFR Lettres et Langages est née en septembre 2001 du regroupement volontaire de ses Départements. Riche de sa pluridisciplinarité, elle abrite des équipes de recherche diversifiées et reconnues dont elle encourage les nombreuses activités.

Départements :

- Information et communication
- Lettres modernes
- Lettres anciennes
- Philosophie
- Sciences de l'éducation
- Sciences du langage

L'UFR Lettres et Langages propose dans son offre de formation des licences et masters que vous pouvez découvrir [ICI](#).

Les laboratoires et la recherche :

L'UFR Lettres et Langages possède cinq équipes de recherche. Elles sont rattachées aux Écoles Doctorales du domaine Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales :

- Centre Atlantique de Philosophie (CAPHi)
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)
- Laboratoire de Linguistique de Nantes (LLing)
- Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques (CFV)
- Littératures Antiques et Modernes (LAMo)

Pour plus d'informations sur les laboratoires et leurs équipes de recherche : [ICI](#)

L'UFR Lettres et Langages

Contacts

Direction

Directrice de l'UFR Lettres et Langages : Jérôme KROP

Bureau C245

Courriel : Jerome KROP Jerome.Krop@univ-nantes.fr

Directrice adjointe

Mme Angélique THEBERT

Bureau C211

Courriel : angelique.thebert@univ-nantes.fr

Directeur adjoint

M. Paul-André CLAUDEL

Courriel : paul-andre.claudel@univ-nantes.fr

Secrétaire Générale

Mme Claire MARGERIE-MIRA

Bureau C243

Courriel : claire.margerie-mira@univ-nantes.fr

Bureaux situés au
2^{ème} étage du bâtiment
Censive

Secrétariats

Secrétariat pédagogique

Coordinatrice des secrétariats pédagogiques

Mme Stéphanie TAVENEAU

Bureau C109.1

Courriel : stephanie.taveneau@univ-nantes.fr

Secrétariat

1^{er} étage du bâtiment Censive

Courriel : secretariat.las-humanites@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone secrétariat : 02 53 52 22 14

Secrétariat administratif

Scolarité lettres, langues, sciences humaines (bâtiment Tertre)

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227

Bâtiment Tertre

44312 NANTES Cedex

Courriel : scolarite-lettres@univ-nantes.fr

Référent

L.AS et PASS

Responsable

Mr LILLIS Shane

Bureau C207

Courriel : Shane LILLIS <Shane.Lillis@univ-nantes.fr>

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026/2027

Pôle HUMANITES – UFR L&L
Calendrier Universitaire 2026-2027

	Du	Au
Pré-rentree Accueil	07-sept	11-sept
Cours 1 ^{er} semestre	14-sept	11-déc
<i>Vacances de la Toussaint</i>	26-oct	1 ^{er} nov
Rattrapage de cours - Révisions	14-déc	18-déc
<i>Vacances de Noël</i>	21-déc	03-janv
Examens 1 ^{er} semestre	04-janv	16 janvier inclus
Cours 2 nd semestre	18-janv	16-avr
<i>Vacances d'Hiver</i>	1 ^{er} mars	05-mars
<i>Vacances de Printemps</i>	19-avr	30-avr
Examens 2 nd semestre	03-mai	20 mai inclus
	Sauf les 6, 8 et 17 mai fériés et fermé le 7 mai	
Oraux, Corrections, délibérations...	21-mai	04-juin
Date limite d'affichage des résultats	04-juin	
Examens 2 nd session	14-juin	26 juin inclus
Oraux, Corrections, délibérations...	28-juin	09-juil
Date limite d'affichage des résultats	09-juil	

 **Nantes**
Université

Angélique THEBERT,
Directrice-adjointe de l'UFR Lettres et Langues

Nantes Université



Licence Humanités Option « Accès Santé »

Présentation

La licence 1 Humanités option santé est une voie permettant d'accéder soit à la deuxième année des études de santé, soit à une deuxième année de Licence de Lettres, de Philosophie, de Sciences de l'éducation ou de Sciences du langage.

Cette première année permet ainsi l'acquisition des connaissances nécessaires, tant à la poursuite des études dans l'une de ces mentions qu'à celle des études de santé.

La licence 1 Humanités option santé se déroule sur une année, soit sur 2 semestres organisés en cours magistraux (CM) et en séances de travaux dirigés (TD).

Contenu de la formation

Les enseignements de la licence Humanités option Santé comprennent des cours dispensés au sein de l'UFR Lettres et Langues et de l'UFR Médecine et Techniques Médicales.

Enseignements disciplinaires (à suivre au sein de l'UFR Lettres et Langages) :

Disciplines	Semestre	Enseignements
Lettres modernes	S1	Soigner le corps dans la littérature, l'histoire et les arts
	S1	Représentation de la médecine, du patient de la thérapeutique dans la littérature et l'art
Langues anciennes	S1	Langue ancienne débutant
Philosophie	S1	UEC-2 Problème philosophique contemporains
	S1	Introduction à la bioéthique
Sciences de l'éducation	S1	Introduction aux sciences de l'éducation
	S1	Analyser les relations humaines en santé
Sciences du langage	S1	Introduction des Sciences du Langage 1 : CM : Linguistique Générale
Anglais	S1	Anglais
Lettres modernes	S2	L'hystérie, la littérature, l'art
Lettres anciennes	S2	Langue ancienne débutant
	S2	Corps et santé dans le monde occidental : origines et héritages
Philosophie	S2	Questions de bioéthique 1
Sciences de l'éducation	S2	Usages des méthodologies en sciences de l'éducation
Information et communication	S2	Connaissance des médias et traitement médiatique de la santé
Sciences du langage	S2	Introduction au Sciences du Langage 2 : variation
	S2	Linguistique pour les études de santé

Enseignements option « santé » (à suivre au sein de l'UFR Médecine et Techniques Médicales) :

- Chimie - Biochimie
- Biologie cellulaire
- Physique Biophysique

- Anatomie
- BioStatistique
- Histologie - Embryologie
- Physiologie
- Médicament
- Santé Publique
- Sciences humaines et sociales

Conditions d'accès en L2

La Licence Humanités « accès santé » (L.AS) permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation vers des études en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie. L'admission dans ces filières de santé passe par un processus de sélection qui prend en compte les notes obtenues dans la formation de licence, ainsi que le résultat à des épreuves orales spécifiques. Si finalement, l'étudiant ne fait pas le choix de poursuivre vers les filières de santé ou s'il n'y est pas admis, il peut poursuivre sa formation au sein du département souhaité de l'UFR Lettres et Langages.

Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Elle se réalise auprès du **service scolarité** du Pôle Lettres, langues, sciences humaines et sociales, Bâtiment Tertre.

L'inscription pédagogique est effectuée en début d'année universitaire pour les deux semestres, auprès du **secrétariat pédagogique** de l'UFR Lettres et Langages, Bâtiment Censive.

Les inscriptions pédagogiques conditionnent les inscriptions aux examens.

Pour plus d'informations sur les inscriptions, se référer à la section *Règles communes du Contrôle des connaissances* de ce livret d'accueil.

Dispositif d'orientation intégré tout au long de la Licence

L'UFR Lettres et Langage, en lien avec le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation), propose de nombreuses actions destinées à sensibiliser les étudiants aux

évolutions et réorientations possibles dans leurs études, aux poursuites d'études envisageables, aux métiers et carrières accessibles après leurs études.

Adressée aux L1 mais aussi **à tous les étudiants**, la **Journée d'Orientation** (date à préciser) réunit enseignants et services de l'université pour répondre à vos questions :

Qu'est-ce que la spécialisation progressive en licence ?

Quel choix de parcours de formation ?

Quels choix d'options ?

Quelle poursuite d'études ?

Licence professionnelle ou Master ?

Concours ?

Pour quels métiers ?

Il sera proposé dans chaque filière des présentations des formations, des témoignages d'étudiants et d'anciens étudiants diplômés, des conférences et des stands d'information sur l'orientation, la préparation aux concours de la fonction publique, la mobilité internationale pendant vos études, la vie associative etc.

Vous trouverez le programme complet, horaires et lieux sur la page web de l'université qui sera dédiée à cette journée.

Tutorat

Les étudiants le souhaitant peuvent bénéficier d'un [tutorat santé](#). L'inscription au Tutorat Santé Nantes se déroulera au cours de la pré-rentrée ou au début du semestre en septembre.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Descriptif des enseignements disciplinaires et transversaux dispensés par l'UFR Lettres et Langages.

Premier semestre

UE LETTRES MODERNES

« Soigner le corps » dans la littérature, l'histoire et les arts

TD - 24 h

Evaluations : CC 100%

Coef : 3

Enseignante : Shane LILLIS (Shane.Lillis@univ-nantes.fr)

Dans ce cours, nous lirons des textes littéraires (XIXe-XXIe siècle) qui traitent de la question immémoriale du soin du corps. Comment comprendre le « soin » en dehors du cadre strictement médical ? Comment comprendre le soin au sein, par exemple, de la littérature, quand la littérature elle-même se transforme, modifie et multiplie ses points de vue à travers les siècles ? Nous tâcherons d'interroger les positions que prennent différents auteurs, depuis le XIXe siècle, dans leurs récits vis-à-vis des questions médicales contemporaines, la place du patient, et la place du médecin ; et nous verrons comment des auteurs et des artistes abordent l'acte de soigner le corps à travers l'écriture et les images, la représentation, le personnage, le dialogue et le discours. À cette fin, nous lirons attentivement trois récits : une nouvelle d'Honoré de Balzac intitulée « La Messe de l'Athée » (1836) ; puis, une longue nouvelle de Théophile Gautier intitulée « Avatar » (1856) ; des extraits des Récits d'un jeune médecin de Mickaël Boulgakov (1925) ; et, enfin, un roman d'Annie Ernaux, L'Événement (2000). Nous lirons ces textes à côté des mouvements littéraires et artistiques (romantisme, réalisme, naturalisme, symbolisme, etc.) et dans les contextes historiques, culturels et scientifiques qui ont pu leur donner forme. Aussi, nous nous appuyerons en parallèle sur des extraits de textes littéraires et médicaux (depuis Bichat jusqu'à Martin Winckler et Rita Charon).

Textes au programme :

« Le serment d'Hippocrate » :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/devoirs-droits/serment-dhippocrate>
Balzac, Honoré « La Messe de l'athée (1836) » (ce texte sera fourni aux étudiants en classe)
Gautier, Théophile, Avatar (1856) (ce texte sera fourni aux étudiants en classe).
Ernaux, Annie, L'Événement (2002).

Évaluation : 100% contrôle continu (oral et écrit).

Représentation de la médecine, du patient de la thérapeutique dans la littérature et l'art

CM – 12h

Evaluations : CC 100%

Coef LAS : 2 et 2 ECTS Coef PASS : 1 et 1 ECTS

Enseignant : Shane LILLIS (Shane.Lillis@univ-nantes.fr)

Les romanciers que nous lirons ne se contentaient pas seulement de s'intéresser à la médecine : ils cherchaient à rivaliser avec la médecine en montrant ce qu'elle avait tendance à ne pas voir, à ignorer, voire à dissimuler. A travers la littérature, ces écrivains cherchaient à « parler médecine », d'abord, en s'inspirant des méthodologies de la médecine pour renforcer le fond et la forme de leurs romans ; mais surtout, en donnant des bases médicales si riches aux descriptions de leurs personnages que la médecine elle-même serait attirée par les découvertes du romancier, comme par de vrais « cas » révélateurs. Pour eux, le langage médical – le langage du symptôme, du diagnostic, du pronostic – leur paraissait toujours potentiellement « littéraire ». Pleine de signes, la médecine, ce langage « littéraire », offrait des formes à voir, mais aussi, des formes encore à deviner. Nous regarderons des textes littéraires, des tableaux de différents artistes, ainsi que des textes d'histoire de la médecine.

Les textes à lire seront fournis en cours et seront également disponibles sur la page MADOC du cours.

UE LETTRES ANCIENNES (DEBUTANT)

Langue ancienne débutant

TD – 24h

Evaluations : CT 100%

Coef : 3

Enseignante :

Cet enseignement portera soit sur le grec ancien, soit sur le latin. L'étude d'une langue ancienne, obligatoire pour tous les étudiants du Portail Humanités (L1), permet de poser des bases grammaticales et linguistiques renforçant la maîtrise de l'expression écrite et des capacités d'analyse et d'interprétation. Elle constitue un prérequis indispensable pour une poursuite en L2 Lettres classiques.

Le cours proposé aux étudiants leur est spécifique et sera adapté à leurs objectifs de formation.

UE PHILOSOPHIE

Introduction à la bioéthique

CM – 12h

Evaluations : CT 100%

Coef : 1

Enseignant : Guillaume DURAND (Guillaume.Durand@univ-nantes.fr)

La bioéthique a pour objet les « problèmes nés de la recherche dans les sciences de la vie et de la

santé, et des pratiques nouvelles qui en résultent » (L. Sève, Pour une critique de la raison bioéthique, 1992). Elle se caractérise par sa pluridisciplinarité (droit, philosophie, théologie, sociologie, psychologie, sciences politiques, etc.) et par le fait qu'elle se présente comme un ensemble de discours et aussi de pratiques très différentes : enseignements, recherches, comités d'éthique, consultations dans les hôpitaux, etc. Ce cours propose une initiation aux différents modèles éthiques (conséquentialisme, déontologisme, éthique des vertus, principisme) et à leurs applications possibles dans le champ de la fin de vie (limitation et arrêt des traitements, sédation profonde et continue, euthanasie, suicide médicalement assisté).

Conseils de lecture (Des articles scientifiques sont aussi conseillés durant le cours et certains sont disponibles sur MADOC) :

- Beauchamp T. L., Childress J. F., *Les principes de l'éthique biomédicale*, Les Belles Lettres, 2008.
- Durand G., Dabouis G. (ed.), *Philosophie du soin. Santé, Autonomie, Devoirs*, Paris, Vrin, « Textes clés de philosophie du soin », 2019.
- Ogien R., *La vie, la mort, l'Etat. Le débat bioéthique*, Paris, Grasset, 2009.

UE SCIENCES DE L'EDUCATION

Introduction aux sciences de l'éducation

CM – 24h

Evaluations : CT 100%

Coef : 3

Enseignants : Allain-Patrick OLIVIER / Arthur IMBERT / Emma ARCHIMBAUD / Geraldine BODY / Gregory MUNOZ / Jérôme KROP / Inès ALBANDEA

L'objectif de cet enseignement est de faire découvrir ce que sont les sciences de l'éducation à partir de la vulgarisation de travaux de recherche. Pour cela, 4 thématiques ancrées dans des champs théoriques différents (sociologie, socio-histoire et psychologie) seront présentées par 4 intervenants différents selon un même plan d'exposition : la construction de l'objet de recherche, l'enquête de terrain, les analyses et résultats et les possibles conséquences sociales de ces recherches.

Analyser les relations humaines en santé

CM – 16h

Evaluations : CC 100%

Coef : 2

Enseignants : Julien LEFRANCOIS / Marie-Paule VANNIER / Yann LELAY

L'objectif de cet enseignement est de permettre d'appréhender comment des concepts clés des Sciences de l'Éducation issues des SHS peuvent contribuer à éclairer les activités des professionnels de santé. Plusieurs thématiques sont abordées à partir de l'étude de littérature

scientifique du domaine afin d'en dégager les problématiques, les enjeux et les concepts afférents :
1/ l'interaction soignant/soigné à travers notamment les notions d'Éducation Thérapeutique Patient (ETP) et la place du patient expert,

2/ les interaction entre professionnels de santé, que ce soit de manière pluri-professionnelle (raisonnement clinique pluri-professionnel ; coordination des projets de santé ; santé au travail, etc.) ou de manière inter-professionnelle (analyse de l'activité collective ; simulation & travail collectif en chirurgie, etc.).

UE ANGLAIS

Anglais

TD – 24h

Evaluations : CC 100% écrit

Coef : 3

Enseignant : Rémy Le Ny-Clarke

Deuxième semestre

UE LETTRES MODERNES

L'hystérie, la littérature, l'art

CM – 18h

Evaluations : CC 100%

Coef : 2

Enseignant : Shane LILLIS (Shane.Lillis@univ-nantes.fr)

Dans ce cours, nous examinerons les représentations de la folie, à partir du milieu du XIXe siècle, dans les textes de Flaubert, de Baudelaire, de Nerval, de Maupassant, de Léon Daudet, et finalement de Louis-Ferdinand Céline. Nous lirons ces textes à côté d'études médicales et littéraires, et de tableaux qui cherchaient à dépeindre et à identifier cette maladie mentale protéiforme que l'on appelait « l'hystérie ». Nous regarderons donc des textes littéraires, des descriptions médicales, des tableaux de différents artistes, ainsi que des textes d'histoire de la médecine. Médecins, écrivains, et artistes se côtoient dans des échanges autour de cette maladie mystérieuse, troublante, et parfois fantastique, toujours à la recherche, non seulement d'un langage capable de l'appréhender, mais de ce qu'elle dévoile de nouveau sur l'esprit humain. La folie devient sujet et objet de la littérature, dans le contenu (le récit, le personnage) comme dans la forme (le langage, le narrateur). Les textes à lire seront fournis en cours et seront également disponibles sur la page MADOC du cours.

UE LANGUES ANCIENNES

Langue ancienne débutant

TD – 24h

Evaluations : CT 100%

Coef : 2.5

Enseignante : Angélique LEMARCHAND (angelique.lemarchand@univ-nantes.fr)

Cet enseignement portera soit sur le grec ancien, soit sur le latin. L'étude d'une langue ancienne, obligatoire pour tous les étudiants du Portail Humanités (L1), permet de poser des bases grammaticales et linguistiques renforçant la maîtrise de l'expression écrite et des capacités d'analyse et d'interprétation. Elle constitue un prérequis indispensable pour une poursuite en L2 Lettres classiques. Le cours proposé aux étudiants leur est spécifique et sera adapté à leurs objectifs de formation.

Corps et santé dans le monde occidental (...)

CM – 12h

Evaluations : CT 100%

Coef : 1.5

Enseignant : Frédéric LE BLAY (Frederic.Le-Blay@univ-nantes.fr)

Cet enseignement permettra de mettre en évidence ce qui fait la spécificité de la tradition médicale occidentale puisque les héritages hippocratiques et galéniques restent, aujourd'hui encore, un fondement épistémologique et déontologique de la pratique médicale. Différents thèmes pourront être abordés : - La langue de la médecine : du grec au latin puis aux langues modernes. - Les premières pandémies de l'Histoire : témoins littéraires et archéologiques. - Les origines de la déontologie et de l'éthique médicales. - L'enseignement de la médecine et son histoire. - Les grands textes de l'histoire de la médecine. - Santé et maladie : deux concepts et leur histoire. - Pharmacologies anciennes : l'animal, le végétal, le minéral. – etc.

UE PHILOSOPHIE

Questions de bioéthique 1

CM – 18h

Evaluations : CT 100%

Coef : 2

Enseignant : Guillaume DURAND (Guillaume.Durand@univ-nantes.fr)

Dans la continuité du premier semestre, ce cours propose une initiation aux différentes problématiques rencontrées aujourd'hui dans le champ du début de la vie : contraceptions, interruptions de grossesse, assistance médicale à la procréation, gestation pour autrui. L'autonomie procréatrice doit-elle admettre des limites ?

Conseils de lecture (Des articles scientifiques sont aussi conseillés durant le cours et certains sont disponibles sur MADOC) :

- Beauchamp T. L., Childress J. F., *Les principes de l'éthique biomédicale*, Les Belles Lettres, 2008.
- Durand G., *La médecine des désirs*, Paris, Vrin, 2024.

UE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Usages des méthodologies en sciences de l'éducation

CM – 16h

Evaluations : CC 100%

Coef : 2

Enseignantes : Marine Tessier (Marine TESSIER marine.tessier1@univ-nantes.fr)

L'objectif de cet enseignement, qui intervient dans la suite de celui du semestre 1, aborde les mêmes thématiques en explorant plutôt les méthodologies de la science qui permettent de faire émerger et produire des connaissances intéressant les pratiques et interactions des professionnels de santé.

UE SCIENCES DU LANGAGE

CM – 18h

Evaluations : CC 60% CT 40%

Coef : 3

Enseignant :

Ce cours est une présentation de la linguistique générale afin de découvrir cette discipline scientifique des sciences humaines et de l'approfondir dans ses domaines spécifiques, ses concepts et notions, ses problèmes et ses questions.

Analyse des interactions et discours en lien avec le soin

CM – 12h

Evaluations : CT 100%

Coef : 2

Enseignante : Nathalie GARRIC (Nathalie.Garric@univ-nantes.fr)

Ce cours porte sur les interactions et les discours en lien avec le soin. Il s'agira de décrire le soin, ce qu'il veut/peut être et ne pas être, ce que sont les rôles des soignants, des patients et des aidants. Cette étude se fera à travers la description linguistique rigoureuse des interactions et des écrits qui entrent dans les pratiques du soin ou qui entourent le soin ; à travers l'analyse des discours accompagnant la formation des soignants ; à travers la parole des patients, également, lettres, journaux de bord, livres d'or, remerciements, réclamations, protestations. On situera notre interprétation dans une conception multidimensionnelle et interdisciplinaire du soin, qui s'étend

du geste technique (cure) au soin relationnel (care), comme suggéré par la définition de la santé de la HAS, qui s'appuie sur une nouvelle conception du duo patient/équipe soignante, voire du trio patient/équipe soignante/ aidant, notamment en rupture avec le modèle paternaliste de la médecine ancienne. On complètera ces points par une analyse des discours portant sur le soin ou disant le soin, (le soin comme discours et le discours comme soin), que ce soit dans les médias et les lieux ouverts où circulent les discours sociaux de « commentaires », ou que ce soit dans la parole de type autorité publique qui annonce le soin, le définit, légifère sur lui, en décrit les procédures et informe les usagers et le public non expert, sur ce qu'ils peuvent en attendre, et ce que sont ses promesses.

UE SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Connaissance des médias et traitement médiatique de la santé

TD – 24h

Evaluations : CC 100%

Coef : 3

Enseignante : Béatrice HEBUTERNE (Beatrice.Hebuterne@univ-nantes.fr)

Dans une première partie, nous verrons comment s'est constitué le paysage médiatique au cours du XXème siècle. Puis, nous aborderons les notions d'information et de communication et comment l'environnement s'est transformé à l'arrivée d'internet et des nouveaux médias. Dans un deuxième temps, nous aborderons le traitement médiatique d'une information et plus particulièrement celui de la santé. Cette deuxième partie du cours sera illustrée par des exemples concrets issus de supports médiatiques différents (TV, radio, magazines, réseaux sociaux). Nous analyserons ensemble les contenus proposés au grand public au cours du XXème siècle et comment ces derniers ont évolué jusqu'à nos jours.

UE ANGLAIS

TD – 24h

Evaluations : CC 100%

Coef : 3

Enseignante : Tom DESAIVRES

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

Règles applicables pour l'UFR Lettres et Langages

Règlement des examens

- | | |
|--|---|
| 1- Convocation des étudiants | La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés.
S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve. |
| 2 - Admission et sortie de la salle | Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant. |
| 3 - Contrôle des identités | L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.
Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés. |
| 4 - Affichage de la composition du jury | La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves. |
| 5 - Émargement et comptage des copies | Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste. |

6 - Conditions de correction des copies	Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.
7 - Fraude ou tentative de fraude	Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire. Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants. Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal. Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.
8 - Communication des notes et consultation des copies	Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par la CFVU du 23 mars 2017)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

NB : Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation.

Article 1 – Inscriptions

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Lors d'une réorientation de L1 pour le second semestre, l'inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l'acceptation par l'étudiant de la proposition de réorientation. Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l'étudiant grâce à ses webservices dans les conditions et périodes autorisées. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle Licence est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- le président de l'Université garde la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Les crédits ECTS délivrés par l'Université d'origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l'étudiant.

Dans le cadre d'une procédure de transfert et des articles D612-4 et D612-6, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Article 2 – Examens Modalités

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale ;

> Session initiale

Le nombre d'épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation. Lorsque l'appréciation de l'acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle

continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par UE. Lorsque l'appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations minimums par UE durant le semestre sont organisées pendant la période d'enseignement.

Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

> Session de rattrapage

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu et régulier, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- si l'enseignement est évalué en contrôle continu et régulier, et qu'aucune épreuve de seconde session n'est déjà prévue par le règlement de la formation, les épreuves organisées pour les étudiants en situation de dispense d'assiduité constituent également les épreuves de rattrapage de ces enseignements.
- le cas échéant, si aucune épreuve pour étudiant en dispense d'assiduité n'est prévue dans la formation concernée, les enseignements sont évalués par un écrit.

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale.

La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est automatique, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

Article 3 – Fraude – plagiat

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication et/ou de stockage d'information est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Par principe aucun document ou calculatrice n'est autorisé pendant les épreuves sauf lorsqu'ils sont expressément autorisés par le règlement de la formation ou par le responsable de l'épreuve.

Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable et contresigné par l'étudiant. Le directeur de la composante transmet sans délai la demande de saisine de la section disciplinaire accompagnée du procès-verbal et de tout document utile à l'instruction du dossier. Le Président de l'Université de Nantes défère ou non l'étudiant devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le plagiat est constitutif d'une fraude quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis (travaux dirigés, travaux pratiques, rapports de stages, mémoires, etc.).

Lorsque la fraude est avérée, les résultats de l'étudiant des épreuves concernées sont annulés.

En fonction de la gravité de la fraude, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 – Absences

L'absence à une épreuve d'évaluation des connaissances entraîne la note de zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Si le règlement de la formation le prévoit, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu, et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

Article 5 – Validation, compensation et capitalisation

Une **unité d'enseignement** (UE) est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;
ou
- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations concernées.

Un **élément constitutif d'une UE** n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé :
 - dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
 - par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres. Les notes éliminatoires sont interdites. Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :
 - dès la délibération de la session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
 - à l'issue de la session de rattrapage.

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiant-e-s en mobilité entrante pour lesquels le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La capitalisation d'une UE emporte attribution des ECTS. [L] Les crédits ECTS sont répartis par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

Bilan : que repasser en seconde session ?

- Toute UE validée est validée même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

- Dans le cas d'une UE non validée, il faut repasser seulement les EC sous la moyenne.

ex : UE avec 2 EC

note EC 1 : 11/20

note EC 2 : 7 / 20

L'étudiant ne doit repasser l'examen que pour l'EC 2.

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2

- Pour certaines UE, les notes du contrôle continu sont conservées de la première session à la session de rattrapage, et sont affectées de nouveaux coefficients tels qu'ils sont prévus dans le tableau des modalités de contrôle des connaissances.

PS : il n'y a pas de convocation pour la seconde session.

Article 6 – Progression et redoublement

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1^{er} semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision du Président de l'Université de Nantes vers une autre formation et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante. Pour cela, l'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée après avis de la commission pédagogique de la formation.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante. L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

Article 7 – Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

Le jury est libre d'attribuer des points de jury.

Article 8 – Délivrance du diplôme

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence : L1, L2 et L3.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme.

Article 9 – Validation d'acquis

La procédure de validation d'acquis est régie par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation. Les procédures de validation des acquis de l'expérience ainsi que celle de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger sont régies par les articles R6213-32 et suivants. La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.

Article 10 – Stage

« Outre les stages éventuellement prévus au cours de la formation pour l'obtention du diplôme, les étudiants peuvent réaliser des stages volontaires dans les conditions suivantes :

- l'objet du stage doit être en rapport avec celui de la formation suivie, sauf cas particulier s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de réorientation (cf infra). Il appartient à l'enseignant responsable de la formation de déterminer si ce stage est en cohérence avec le parcours suivi et le projet pédagogique de l'étudiant (domaine d'activité cohérent, lien direct avec la formation et objectifs du stage complémentaires avec le diplôme préparé et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant) ;
- le stage ne doit pas intervenir aux dépens d'un suivi entier et assidu de la formation et de la préparation du diplôme par l'étudiant. En conséquence, il n'est pas envisageable, sauf exception, qu'un stage se déroule pendant les périodes réservées aux enseignements, aux examens et à leur préparation ;
- le stage doit se dérouler conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues notamment au code de l'éducation (articles L 124-1 et suivants) ;
- seul le modèle de convention de stage de l'Etablissement doit être utilisé. »

Le cas particulier des stages d'orientation/réorientation, autorisant le déroulement de stages sans rapport direct avec la formation suivie par l'étudiant, et pendant les périodes réservées aux enseignements, ouvre des règles dérogatoires d'administration de la convention :

- Si l'objet du stage, dans une démarche individuelle accompagnée par le SUIO, est de valider un projet d'orientation, de réorientation ou d'insertion : le SUIO désigne parmi ses conseillers le référent du stagiaire, il est chargé d'attester la validité du contenu du stage auprès du directeur de composante signataire de la convention, et garant d'un accompagnement mené en tout ou partie au SUIO.
- Si le stage est parti intégrante du dispositif de réorientation piloté par le SUIO (Transver'sup) : l'instruction des conventions de stage est confiée à la direction du SUIO, le référent du stagiaire est le chargé de l'accompagnement du stagiaire pour le compte du SUIO.

RESSOURCES

Messagerie

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à consulter régulièrement leur boîte mail.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : Prenom.Nom@univ-nantes.fr

Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr

Adresse générique de la promo 2024-2025 :

l1as-humanites@etu.univ-nantes.fr

pass-humanites@etu.univ-nantes.fr

Gestion des emplois du temps

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site edt.univ-nantes.fr. Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

MADOC

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langages sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de l'Université de Nantes nommée MADOC. Pour y accéder, c'est [ICI](#).

Les bibliothèques universitaires

La BU Lettres-Sciences Humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à la disposition des étudiants. Ces formations sont les suivantes : utilisation des bases de données (par discipline), ressources sur la presse, méthodologie de l'internet, collection de films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus: <http://nantilus.univ-nantes.fr>

L'UFR Lettres et Langages dispose dans ses locaux de 2 BU avec près de 50 000 documents. Les bibliothèques CIDRE et Jean-Louis Gardies (philosophie) se trouvent au 1^{er} étage du Bâtiment Censive.

LA VIE DU CAMPUS

A L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Aide sociale

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet du CROUS : www.crous.nantes.fr. Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillés.

Pratiquer une activité sportive

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités.

Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

Pratiquer une activité culturelle et artistique

Les étudiants de l'Université de Nantes ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions: ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université de Nantes : www.univ-nantes.fr/culture

Prendre soin de sa santé

Le Service de Santé des Etudiants (SSE) propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc.

Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SSE : www.univ-nantes.fr/sante

L'association étudiante LÉLAN

L'association LÉLAN créée en 2019 promeut les liens entre les étudiants des divers départements de l'UFR Lettres et Langues et encourage leur investissement dans la vie du campus. Elle s'est donnée pour principaux objectifs de :

- Participer à **l'animation et à la dynamisation de la vie étudiante** de l'UFR Lettres et langues à l'Université de Nantes.
- Participer à **la représentation des étudiants de l'UFR Lettres et langues** de l'Université de Nantes devant les institutions universitaires.
- Favoriser **l'entraide et la solidarité** entre les étudiants de l'UFR Lettres et langues de l'Université de Nantes.

Montant de l'adhésion : 2€

SIGLES

C.A. = Conseil d'Administration
CAC = Conseil Académique
C.P = Conseil de Pôle
C.S. = Conseil Scientifique
U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
BU = Bibliothèque Universitaire
SSE = Service de Santé des Etudiants
SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air
FC = Formation Continue
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1
S2 = semestre 2
UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise
UEF = Unité d'Enseignement Fondamental
EC = Élément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser
ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.
CM = Cours Magistral
TD = Travaux Dirigés
GC = Groupe Classe
AJAC = AJourné Autorisé à Composer : je n'ai pas validé un semestre de L1 ou L2, je suis autorisé à m'inscrire en redoublement et dans le niveau supérieur



UFR Lettres et Langages
Pôle Humanités
Nantes Université

<https://www.univ-nantes.fr>